

Bruxelles, Paris, 6 mars 2015 – 18h45

Développements récents concernant le groupe Dexia

Information relative à l'exposition du groupe Dexia sur Heta Asset Resolution AG

Le 1^{er} mars 2015, l'Autorité autrichienne de surveillance des marchés financiers (FMA-Finanzmarktaufsicht) a publié, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assainissement et la résolution des banques (Bundesgesetz über die Sanierung und Abwicklung von Banken), un décret annonçant l'adoption de mesures de résolution consistant en un moratoire temporaire jusqu'au 31 mai 2016 sur une partie substantielle de la dette (capital et intérêts) de Heta Asset Resolution AG, anciennement dénommée Hypo Alpe Adria Bank International AG, qui est chargée de gérer en extinction les actifs de Hypo Alpe Adria.

Dexia prend acte de cette décision et précise que la valeur nominale de ses expositions sur Heta Asset Resolution AG, concernées par ce moratoire, s'élève à EUR 395 millions. Cette exposition bénéficie d'une garantie accordée par la Province de Carinthie. Elle est comptabilisée dans les livres de Dexia Kommunalbank Deutschland AG, étant précisé qu'il ne s'agit pas de créances enregistrées dans le « cover pool » de Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

Le groupe Dexia étudie actuellement les suites à donner à la décision de la FMA. A titre de prudence et suite à l'annonce du 1^{er} mars 2015, le groupe comptabilisera une provision spécifique sur son exposition au 1^{er} trimestre 2015 dont l'ordre de grandeur sera déterminé en fonction de l'évolution de la situation.

Evolution favorable de la structure de financement du groupe

En date du 27 février 2015, Dexia a achevé le plan de remboursement de plusieurs lignes de financement très importantes, lui permettant de faire évoluer favorablement sa structure de financement :

- Fin 2014 et début 2015, le groupe a remboursé les derniers encours de dette garantie souscrits par Belfius, d'un montant de EUR 12,8 milliards ;
- Le 27 février 2015, Dexia a également procédé au remboursement de EUR 13 milliards d'obligations bancaires garanties, utilisées dans le cadre du mécanisme d'utilisation pour compte propre (own use). Ce remboursement s'inscrit dans la sortie progressive au cours de l'année 2015 de ce mécanisme de financement dérogatoire accordé par la Banque centrale européenne.

En anticipation de ces importantes échéances, le groupe avait adopté une approche prudente de la gestion de sa liquidité. Les encours remboursés ont été remplacés par des financements garantis et des financements sécurisés levés sur les marchés.

L'encours des financements garantis par les Etats belge, français et luxembourgeois a été réduit de EUR 82,0 milliards le 17 février 2015 à EUR 70,0 milliards le 27 février 2015, pour une limite

maximale d'utilisation de EUR 85 milliards. Le recours aux financements accordés par les banques centrales a quant à lui été réduit de EUR 33,5 milliards fin 2014 à EUR 28,0 milliards le 27 février 2015.

Ces remboursements constituent une étape importante dans la perspective de la résolution ordonnée. Malgré un environnement marqué par une forte volatilité, celle-ci se poursuit conformément à la trajectoire de long terme validée par la Commission européenne.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contact presse

Service Presse – Bruxelles

+32 2 213 57 97

Service Presse – Paris

+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations – Bruxelles

+32 2 213 57 39

Investor Relations – Paris

+33 1 58 58 82 48 / 87 16